

Appel à projet éco-quartier du MEEDDM

La plupart des grands enjeux mis en lumière par le Grenelle de l'Environnement interpellent le mode de développement urbain à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Considérant que près de 80% de la population française vit dans un milieu urbain (au sens large : de la ville dense constituée aux franges péri-urbaines), c'est bien au cœur des villes que se trouvent en grande partie les réponses aux questions de consommation économe des ressources énergétiques et de l'espace, de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie des urbains, de développement d'une offre de logements adaptée aux besoins ou encore d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs engagements ont été pris au terme du Grenelle de l'environnement :

- > Sous l'impulsion des collectivités locales, au moins un éco-quartier avant 2012, dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatifs,
- > définir un(des) référentiel(s) pour les éco-quartiers,
- > réaliser une quinzaine de grands projets d'innovation architecturale, sociale et énergétique.

Lancé en octobre 2008, l'appel à Projet éco-quartier a pour objectif d'encourager les collectivités à réaliser des opérations exemplaires en matière d'urbanisme durable. Il s'agissait d'identifier les projets d'ores et déjà remarquables pour leurs qualités urbaines, tant du point de vue de la gouvernance, de la cohérence avec les documents de planification en vigueur (Programme Local de l'Habitat, SCOT...), de l'équilibre social et économique, que du point de vue de l'approche environnementale du projet à travers sept thèmes dits d'« excellence écologique » : formes urbaines et densité, mobilité, biodiversité, eau, déchets, énergies nouvelles renouvelables, éco-construction.

Au niveau national, l'appel à projet a recensé 160 candidatures, dont 15 en Rhône-Alpes.

Les dossiers présentés avaient des niveaux d'avancement différents, allant du projet en cours de finalisation au projet au stade d'études amont de faisabilité.

Palmarès : La région Rhône Alpes est exemplaire en matière d'urbanisme durable :

● la ZAC de Bonne à Grenoble a remporté le grand prix national éco-quartier 2009

- > Gouvernance, concertation, évaluation
- > Renouvellement urbain, insertion dans le tissu existant
- > Espaces verts et présence prépondérante de l'eau
- > Mixité sociale (35% logements sociaux)
- > Maîtrise des coûts pour des logements abordables
- > Performances énergétiques et éco-Construction
- > Mobilité et accessibilité
- > Traitement des déchets (chantier)
- > Gestion des eaux pluviales et nappe phréatique



● Lyon Confluence a été retenu pour la thématique « Densité et formes urbaines »

- > Renouvellement urbain sur d'anciennes friches industrielles : 150 hectares et 20 000 habitants à terme
- > Séquences entre îlots d'habitation denses et espaces publics ouverts
- > Multimodalité (Gare Perrache, Tramway)
- > Diversité résidentielle, tertiaire, de loisirs, de commerces, services et équipements publics
- > Éco-construction et performances énergétiques

● Cognin-Villeneuve a été retenu pour la thématique « Mobilité »

- > Offre résidentielle à proximité du centre-ville
- > Accessibilité aux transports en commun
- > Continuité et densité des cheminements piétons et cycles
- > Mise à disposition d'un vélo électrique par logement
- > Stationnement limité et mis à distance des habitations



Les Pressés de la Cité - Marcel Ruchon

Rédaction : Céline Guichard - adjointe au chef du service LCV / DREAL
celine.guichard@developpement-durable.gouv.fr